

Jeunes racisés : de la stigmatisation à la criminalisation

Karl Beaulieu

Numéro 815, hiver 2021–2022

La jeunesse qu'on exclut

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/97421ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Beaulieu, K. (2021). Jeunes racisés : de la stigmatisation à la criminalisation. *Relations*, (815), 22–25.

JEUNES RACISÉS : DE LA STIGMATISATION À LA CRIMINALISATION

Discours médiatiques et politiques dominants se conjuguent aux savoirs experts et à des pratiques policières pour stigmatiser une jeunesse racisée que l'on associe sans nuances aux gangs de rue. Une logique qui nourrit un cycle d'exclusion, de criminalisation et de répression plutôt que d'ouvrir des portes à ces jeunes.

Karl Beaulieu

L'auteur est candidat à la maîtrise en criminologie à l'Université de Montréal

Nous assistons actuellement à la remontée d'une panique morale à l'égard de la jeunesse racisée à Montréal et dans d'autres grandes villes, qui s'articule cette fois autour de la violence par armes à feu. Une panique morale se définit comme une crainte, nourrie par certains discours à l'égard d'un sous-groupe social, démesurée par rapport au risque qu'il représente réellement. Depuis quelques mois, les jeunes hommes noirs et les personnes racisées de certains quartiers sont en effet démonisés dans les discours de certains policiers et politiciens qui se sont imposés dans l'espace public, notamment en raison du traitement médiatique des récentes fusillades dans la région de Montréal. La presse a en effet contribué à en faire une « crise des armes à feu », ce qui semble exagéré compte tenu des données rendues publiques par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)¹. Ces différents acteurs et actrices ont parlé de ladite crise en des termes l'apparentant à une épidémie ou à un cataclysme. Ce faisant, ils et elles ont contribué à cristalliser un sentiment de perte de valeurs communes et de dépossession territoriale aux dépens de groupes de jeunes personnes racisées, dépeintes comme violentes et dangereuses.

En parallèle, plutôt que d'être prise en compte dans sa complexité, l'insécurité urbaine que vit la population des quartiers pauvres inspire souvent un discours démagogique que l'on peut qualifier de populisme pénal. Les discours présentant Montréal comme une ville non sécuritaire se sont multipliés et nos politiciennes et politiciens ont sauté sur l'occasion d'asseoir leur légitimité en faisant l'apologie de

mesures axées sur le contrôle et la surveillance, normalisant les discours « *tough on crime* ». Dans ce contexte, les stratégies misant d'abord sur la prévention du crime ont été mises en suspens, alors que la punition est apparue comme la principale option pour faire face au problème de la violence armée. Les approches qui privilégient la transformation sociale, l'expertise locale, la prévention ainsi que le dialogue avec les communautés concernées ont été écartées. Ces vieux réflexes en matière de lutte contre la criminalité, qu'on ne peut qualifier que d'idéologiques, pavent inévitablement la voie à une reproduction du cycle répressif dans les quartiers pauvres et racisés de Montréal, en plus d'occulter les enjeux structurels qui sous-tendent cette violence.

Il importe de situer cette panique morale dans son contexte sociohistorique, soit la montée du paradigme de la ville néolibérale et sécuritaire. Au tournant des années 1980, nos sociétés sont confrontées aux délocalisations, à une désindustrialisation ainsi qu'à l'effritement de l'État-providence, laissant entre autres en marge les personnes racisées et issues de l'immigration. Ces années ont aussi été marquées par de nouvelles pratiques en matière de gouvernance urbaine visant une privatisation des espaces publics ainsi qu'une explosion des techniques de contrôle et de surveillance de la population. Ainsi, les espaces de la ville sont dorénavant compris avant tout comme des lieux de consommation et d'investissement : leur utilisation se restreint davantage à ces fins et des moyens sont mis en place pour



Pour *Johanne 07*, 1^{er} novembre 2015. Photo : Alexis Aubin

invisibiliser les corps qui sont jugés indésirables, déviants et non profitables, notamment ceux des personnes pauvres et des personnes racisées. Dès lors, les « gangs » de jeunes hommes racisés sont rapidement érigés en problème social à combattre de manière répressive.

Raciser et dépolitiser la délinquance juvénile

C'est plutôt dans ce contexte qu'émerge le concept de « gang de rue ». Au Québec, il est d'abord utilisé par les médias, à partir des années 1980 ; il sert surtout à désigner les groupes de jeunes Noirs à travers un lexique importé des États-Unis. Ainsi, il agit rapidement comme marqueur de différenciation d'une criminalité qui permet la diabolisation des corps noirs dans l'espace public. En effet, les crimes commis par des « gangs » de jeunes Noirs seraient plus lucratifs, plus violents et relèveraient d'un caractère plus structuré que ceux commis par les groupes de jeunes Blancs.

Ainsi, ces échanges et emprunts conceptuels continuels entre médias, policiers et politiciens ont consolidé la problématisation d'une présence des « gangs de rue » dans nos villes dites sécuritaires ; il faudra peu de temps pour que le concept s'impose aussi comme objet de savoirs experts. L'ensemble des études réalisées sur le phénomène traduit néanmoins un manque de consensus quant à l'objet qu'il désigne, voire un flou conceptuel. L'utilisation objectivante du concept a pour effet de déplacer l'objet de l'intervention. Plutôt que de cibler les comportements délinquants, on cible en effet des attributs physiques et sociaux ainsi que des

quartiers précis, dans lesquels on relègue les communautés marginalisées. En d'autres mots, le concept de « gang de rue » suscite une association de clichés entourant le style vestimentaire, les choix musicaux et les codes sociaux qui marquent l'individu. Cette situation crée nécessairement une image stéréotypée du membre de gang de rue, de sorte que plusieurs jeunes personnes racisées se voient rapidement accolée cette étiquette pour ce qu'elles sont et où elles sont, plutôt que pour ce qu'elles font. De plus, le concept opère une forme de dépolitisation des conditions de vie ainsi que des processus de marginalisation auxquels ces jeunes font face². Adapté principalement à une lecture policière, le concept de « gang de rue » évacue les causes sociales et politiques qui expliquent en partie la délinquance juvénile, telles que le racisme systémique et la pauvreté. Le terme *gang de rue* lui-même évoque une prise de l'espace de la rue plutôt que les barrières physiques, matérielles et sociales auxquelles se butent les jeunes dans nos sociétés actuelles.

Au Québec, la criminologie et la psychoéducation ont été les principales disciplines à produire du discours sur les gangs de rue. Ces disciplines ont été particulièrement marquées par la multiplication des études dites « *evidence-based* » ou basées sur des « données probantes », études qui visent à produire des connaissances pragmatiques venant appuyer des programmes d'intervention « qui ont fait leurs preuves ». Les recherches qui s'inscrivent dans cette optique des « meilleures pratiques » prétendent généralement être plus rigoureuses, en empruntant un lexique issu des sciences



Pour Johanne 08,
5 juin 2015.
Photo : Alexis Aubin

naturelles. Elles ont ainsi tendance à analyser la délinquance juvénile comme s'il s'agissait d'une pathologie et à faire abstraction du contexte sociohistorique, des inégalités sociales et raciales, tout en présentant les études critiques comme une « tentative de détruire les savoirs criminologiques ». Répondant trop souvent aux impératifs néolibéraux, ces disciplines ont généralement fait la promotion de mesures répressives, plutôt que d'insister sur l'importance de l'investissement dans les programmes sociaux.

C'est plutôt dans des solutions durables qui visent la transformation sociale et qui s'attaquent aux causes structurelles de la délinquance juvénile – telles que la pauvreté et le racisme – qu'il faut s'engager.

En somme, les stéréotypes associés aux gangs de rue par lesquels sont décrits de nombreuses jeunes personnes racisées contribuent à construire un sentiment d'insécurité au sein de la population, qui en vient à réclamer une solution policière. C'est encore davantage le cas lorsque ces stéréotypes sont véhiculés par des acteurs « socialement accrédités » tels que les « experts ». Pourtant, la surconcentration de res-

sources policières ainsi que le surdéploiement policier dans les territoires en périphérie ont pour effet de criminaliser davantage la jeunesse racisée et de miner la légitimité policière auprès de ces populations, en plus d'exacerber les tensions et discriminations raciales dans les quartiers où vit cette jeunesse³. De surcroît, la définition large et stéréotypée du « membre de gang de rue » rend quiconque se retrouvant dans ces quartiers potentiellement suspect d'appartenir à un gang; la catégorie de « gang » devient en soi un outil de profilage, de surveillance et de contrôle, ce qui contribue à expliquer la hausse des pratiques d'interpellation dans les quartiers Montréal-Nord (une hausse de 126 %) et Saint-Michel (91 %) quelques années à peine après le début de la lutte contre les gangs de rue, en 2005⁴.

L'échec des mesures répressives

Au Québec, nous nous sommes lancés dans l'imitation de modèles mis en place aux États-Unis, pays pourtant reconnu pour être entré en guerre contre sa jeunesse depuis les années Reagan. Ces modèles misent principalement sur une plus grande surveillance dans certains quartiers ciblés; sur des dispositifs de contrôle implantés dans les écoles, les organisations communautaires et d'autres lieux de socialisation; sur des interpellations répétitives, etc. Cela s'est traduit par une augmentation de la

judiciarisation des jeunes Noirs pour des crimes non reliés aux armes à feu, tels que la possession simple de drogue ou d'autres comportements qu'on retrouve pourtant dans des proportions semblables chez les jeunes Blancs, selon les sondages auto-révélés⁵. De plus, nous assistons actuellement à la militarisation des interventions policières dans les quartiers du Nord-Est de Montréal, entre autres, avec l'augmentation de l'arsenal et l'usage d'unités tactiques comme l'escouade permanente ELTA, créée en décembre 2020 pour lutter contre le trafic des armes à feu. Ce genre d'escouade spéciale, qui s'inspire de la police étasunienne, est inquiétant parce qu'une plus grande opacité caractérise ses pratiques. Qui plus est, il y a fort à craindre que ce type de déploiement policier ait pour effet de creuser les inégalités raciales en matière d'interpellations du SPVM, alors que les personnes noires sont déjà, en moyenne, 4 à 5 fois plus souvent interpellées par la police que les personnes blanches⁶. Les travaux du professeur Ted Rutland suggèrent d'ailleurs que 75 % des personnes interpellées par l'escouade Quiétude du SPVM, créée en 2019 pour lutter contre la circulation d'armes illégales, sont noires, alors que moins de 30 % des infractions reprochées concernent les armes à feu.

Or, non seulement la mise sur pied d'escouades policières qui se veulent agressives échoue-t-elle à prévenir la criminalité par armes à feu, mais certaines études démontrent qu'elles résultent parfois en une multiplication de crimes majeurs, ce qui justifie à son tour une plus forte présence policière. Il faut comprendre que l'effectivité policière est étroitement liée à la légitimité dont jouit la police dans une communauté. La violence physique et structurelle infligée par les escouades militarisées dans les quartiers marginalisés aura donc au final pour effet d'insécuriser la population encore davantage et de miner la légitimité policière. Finalement, ce cercle vicieux, pourtant encouragé par les partisans des « meilleures pratiques », enferme les communautés en question dans des solutions répressives qui ont pour effet de reproduire les inégalités socio-économiques qu'elles vivent.

Viser la transformation sociale

C'est donc dans des solutions durables qui visent la transformation sociale et qui s'attaquent aux causes structurelles de la délinquance juvénile — telles que la pauvreté et le racisme — qu'il faut s'engager. Ces solutions sont déjà connues et réclamées depuis fort longtemps par les acteurs et actrices des quartiers visés, bien au fait de ces enjeux, et consistent à investir massivement dans les quartiers pauvres et racisés de Montréal, notamment dans les services sociaux. Par exemple, les parents devraient pouvoir être accompagnés dans l'éducation de leurs enfants et être aidés financièrement pour le faire. Des espaces de socialisation destinés aux jeunes, qui font trop souvent défaut dans les quartiers du Nord-Est, devraient être mis en place et des activités sportives et

culturelles devraient être proposées à ces jeunes. Il faut aussi investir massivement dans les organismes communautaires qui soutiennent les jeunes et qui arrivent à créer des liens de confiance durables et significatifs directement dans leur milieu de vie. Sortir les écoles des logiques carcérales et policières devrait aussi être une priorité : les jeunes Noirs sont effectivement plus à risque de voir leurs écoles policées. Étant plus exposés à la présence policière, ils en viennent aussi à recevoir des sanctions plus sévères et plus longues que les jeunes Blancs, plus spécifiquement pour des gestes qui mériteraient une approche pédagogique plutôt que répressive (comme manquer un cours ou intimider quelqu'un). En d'autres mots, nos écoles devraient troquer les policiers contre des intervenants sociaux qui favorisent les apprentissages des jeunes et qui suscitent leur participation à la collectivité, plutôt que leur exclusion scolaire (et sociale). Enfin, il faudrait aussi améliorer la mobilité dans et vers les quartiers du Nord-Est de Montréal : cela contribuerait à les désenclaver et à faire cesser leur stigmatisation dans l'espace public — pour peu qu'on en présente aussi des représentations plus positives et conformes à la réalité.

À terme, les possibilités sociales deviendront plus attrayantes que la criminalité aux yeux des jeunes et nous serons en mesure de mieux répondre à leurs besoins de protection, de valorisation et d'appartenance, sans qu'ils aient à s'engager dans des activités criminelles. En ce sens, il faut s'engager dès maintenant dans un dialogue avec les membres des communautés visées et refuser les discours qui nous placent collectivement devant l'urgence d'agir avec des solutions de courte vue. ■

1 — Voir Ted Rutland, « Montreal's gun crime "crisis" isn't real », *Ricochet*, 5 juillet 2021 [en ligne].

2 — Benoît Décary-Secours « Des adolescents terrorisent le nord de la ville » : l'émergence médiatique du discours sur le gang de rue au Québec (1987-1989) », *Criminologie*, vol. 53, n° 2, automne 2020, p. 289-307.

3 — A.-M. Livingstone, M. Meudec et R. Harim, « Le profilage racial à Montréal, effets des politiques et des pratiques organisationnelles », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 31, n° 2, automne 2020, p. 126-144.

4 — Mathieu Charest, *Mécontentement populaire et pratiques d'interpellations du SPVM depuis 2005 : doit-on garder le cap après la tempête?*, Mise à jour des données (2001-2008). Section recherche et planification, Service de police de la Ville de Montréal, août 2010.

5 — Ted Rutland, « Profiling the Future : The Long Struggle against Police Racial Profiling in Montreal », *American Review of Canadian Studies*, vol. 50, n° 3, 2020, p. 270-292.

6 — V. Armony, M. Hassaoui et M. Mulone, *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées. Analyse des données du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et élaboration d'indicateurs de suivi en matière de profilage racial*, rapport remis au SPVM, août 2019.